

SUPPLÉMENT

Dispositions concernant la délivrance des Certificats internationaux de vaccination contre la fièvre jaune. (1953/Supp./N° 2.)

Les notifications prescrites par la législation sanitaire internationale en vigueur, concernant les mesures quaranténaires, les vaccinations et autres sujets, sont publiées dans le *Relevé Epidémiologique Hebdomadaire* telles qu'elles sont reçues des Gouvernements; aucun commentaire ne les accompagne, même lorsqu'elles semblent dépasser les dispositions de cette législation.

Dans ce dernier cas, le Gouvernement intéressé est averti des divergences constatées; toutefois, les administrations sanitaires sont invitées à présenter toute remarque à l'OMS qui transmettra à qui de droit.

Edité par la :

Section de la Quarantaine internationale,
Organisation Mondiale de la Santé
PALAIS DES NATIONS, GENÈVE.

Adresse télégraphique : EPIDNATIONS, GENÈVE.

Prix du Relevé Epidémiologique Hebdomadaire :

Par numéro. — Per single copy.
Abonnement annuel. — Annual Subscription

IMPRIMÉ EN SUISSE

SUPPLEMENT

Arrangements for the Issue of International Certificates of Vaccination against Yellow Fever. (1953/Supp./N° 2.)

Notifications required under existing International Sanitary Legislation are, in respect of quarantine measures, vaccination and other items, published in the *Weekly Epidemiological Record* as received from reporting Governments, without comment, even though the contents of such notifications appear to be in excess of the provisions of that legislation.

In the latter event, the attention of the Government concerned will be drawn to discrepancies, but Health Administrations are invited to present their comments to WHO for appropriate onward transmission.

Issued by :

Section of International Quarantine,
World Health Organization
PALAIS DES NATIONS, GENÈVE.

Telegraphic Address : EPIDNATIONS, GENÈVE.

Price of Weekly Epidemiological Record :

Fr. s. 0,60 \$0,15 9d.
Fr. s. 26.— \$6,50 32/6

PRINTED IN SWITZERLAND